



Déclaration Liminaire Commission Administrative Paritaire - Catégorie C 27 et 28 février 2025

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour cette CAPC de la catégorie C. Les dossiers continuent de s'accumuler, et les décisions prises lors de cette concertation auront un impact considérable sur les agents. Il est donc crucial que ces avis soient à la hauteur des situations rencontrées.

La charge de travail de cette commission est toujours aussi importante et pèse lourdement sur nous mentalement. Ne serait-il pas judicieux de revenir à un traitement local des dossiers par les différents CMG, en remettant en place les CAPL ?

L'UNSA Défense vous a sollicitée pour analyser l'impact psychologique de cette situation sur tous les membres de la CAPC, qu'ils représentent l'administration ou le personnel. Quelles mesures avez-vous prises à cette demande ?

Depuis des mois, les agents de la catégorie C subissent une dégradation de leurs conditions de travail. La suppression de la GIPA, les mesures catégorielles et notamment l'IFSE, nous apparaissent comme des miettes accordées à contrecœur, réservées aux agents occupant les "bons" emplois.

La grille indiciaire de la catégorie C, qui n'en est plus une, évolue au rythme du SMIC, laissant de nombreux agents dans une situation précaire.

Les mesures prises en cas d'arrêt maladie, avec la perte de 10 % du salaire, sont perçues comme une nouvelle atteinte.

Pensez-vous que la maladie survient par choix ? Que nous cherchons à être malades ? Les conditions de travail sont souvent à l'origine de ces pathologies, et peu de solutions sont apportées pour les traiter.

Quand pourrions-nous espérer une reconnaissance des burn-out causés par la surcharge de travail ?



Les différentes restructurations et transformations impactent également négativement les agents.

L'UNSA Défense n'est pas le garant des finances du ministère, mais nous pouvons vous proposer des pistes pour réaliser des économies sans sacrifier le bien-être des agents.

Cette situation, qui dépasse le cadre de cette CAPC, a des conséquences directes sur le traitement des dossiers, souvent lourds de conséquences, qui sont eux-mêmes liés aux problèmes évoqués.

L'UNSA Défense reste pleinement engagée à travailler avec l'administration pour trouver des solutions concrètes et efficaces.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nous vous remercions pour votre attention et restons à votre disposition pour un échange approfondi dans le cadre du dialogue social.